

LAURÉATE POUR LES PETITES ENTREPRISES : VLUX

LUMINEUX PLASTIQUE

Basée à Engis, Vlux a développé une large gamme de luminaires et s'est spécialisée dans les appareils d'éclairage étanche qu'elle exporte dans plus de 50 pays.

L'activité principale de Vlux – la conception et la fabrication de luminaires – date des années 1960 mais ses origines remontent au milieu du 19^e siècle avec la création d'une manufacture d'écaillés pour montures de lunettes. C'est au sortir de la Seconde Guerre mondiale que le dirigeant de l'époque, Félix Verdeyen, va s'intéresser à une nouvelle industrie en plein essor: la plasturgie. La société démarre alors la production de tôles de plastique ondulé en polyester, suivie dans la foulée du thermoformage de vasques d'éclairage. Dans les années 1970, Vlux (pour Verdeyen Lux) développe une gamme d'appareils d'éclairage étanches en matière plastique. «Ce sont des luminaires destinés aux professionnels et répondant à des caractéristiques techniques très précises, explique Cyril Josset, CEO. Vous retrouverez nos produits dans les parkings, les sites industriels, les voies publiques, les gares, les aéroports, etc. Ils sont étanches à l'eau et à la poussière.»

Producteur de la matière de base

Vlux se distingue dans le secteur de l'éclairage par le fait qu'elle produit elle-même la matière de base nécessaire à la confection de ses luminaires: le SMC (*sheet moulding compound*). «Nous disposons de notre propre outil de production de SMC qui est du polyester renforcé par de la fibre de verre, une matière qui, de par ses propriétés physiques et chimiques, offre une alternative intéressante à l'acier et à l'aluminium, précise Cyril Josset. Cette intégration verticale nous assure une grande



CYRIL JOSSET, CEO DE VLUX
 « Nous avons encore une forte marge de progression puisque notre ligne de production ne tourne pour le moment qu'à raison de deux à trois heures par jour. »

flexibilité et une meilleure maîtrise des prix de revient. » Un outil longtemps exclusivement réservé aux besoins propres de Vlux. Toutefois depuis quelques années, la PME liégeoise a décidé de vendre également du SMC à d'autres fabricants de luminaires et transformateurs de matières plastiques. «Cela représente actuellement 10 % de notre chiffre d'affaires qui pour l'essentiel se répartit entre les luminaires étanches (80 %) et autres types d'appareils d'éclairage (10 %). Dans le domaine du SMC, nous avons encore une forte marge de progression puisque notre ligne de production ne tourne pour le moment qu'à raison de deux à trois heures par jour. »

En 2014, Vlux qui emploie une quarantaine de personnes, a réalisé un CA de

14,8 millions d'euros. Un excellent cru dû notamment à un gros contrat pour l'aéroport d'Heathrow. Un résultat réalisé pour l'essentiel à l'exportation. «Nous exportons à 95 %, précise le CEO. La Belgique ne représente que 5 % de nos ventes et la Wallonie seulement 0,5 %.

Nos produits sont vendus dans une cinquantaine de pays. Si notre principal débouché demeure l'Europe, nous sommes également présents sur des marchés plus lointains tels que l'Arabie saoudite, l'Afrique du Sud, la Thaïlande, l'Indonésie, l'Australie, la Nouvelle-Zélande ou encore la Chine. » Outre son site de production niché dans un écrin de verdure à Engis, Vlux dispose également d'un autre site à Landen où sont situés les bureaux ainsi que des halls de stockage.

Nouveau matériau pour l'éclairage LED

Ces dernières années, les lampes LED sont de plus en plus demandées par les clients. Toutefois, ce type d'éclairage peut nécessiter l'emploi de diffuseurs opaques pour éviter l'éblouissement dû aux LED. Vlux s'est penché sur ce problème et a travaillé en collaboration avec Covestro (anciennement Bayer MaterialScience) et a développé un nouveau matériau qui évite certains inconvénients de l'éclairage LED tout en permettant une dispersion idéale du flux lumineux. Actuellement, Vlux détient 0,5% de parts de marché en Europe pour le SMC. A terme, elle ambitionne de grimper à 5%. «Comme nous disposons déjà de l'outil industriel, cet objectif peut être rempli sans investissements supplémentaires, souligne Cyril Josset. Par ailleurs, nous sommes une filiale à 100 % de la holding Candela Invest, cotée sur Alternext Bruxelles. Vlux n'est pas endettée et peut en conséquence distribuer d'importants dividendes à son actionnaire qui à son tour rémunérera largement ses propres actionnaires.»

© G.V.D.N.

